



Centre Equestre de Crézancy

2019-2020

CONTRAT D'INSCRIPTION & CONDITIONS DE VENTE

En vigueur pour toutes les activités équestres du Centre équestre de Crézancy

SHETLAND

DOUBLE PONEY / CHEVAL

Mme, Melle, M. :NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / _____ N°licence : _____

Adresse : _____

Ville : _____ code postal : _____

Tél : Domicile : _____ Portable 1 : _____

Bureau : _____ Portable 2 : _____

E-mail 1 : _____

E- mail 2 : _____ (mail des parents obligatoire pour les mineurs)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE & CONDITIONS POUR LA PRATIQUE EQUESTRE

(Extrait du règlement intérieur & des conditions générales de vente du Centre équestre de Crézancy)

LES PRESTATIONS

1. FORFAIT ANNUEL

❖ INSCRIPTION

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixes. Le forfait annuel comprend 39 séances du 9 septembre 2019 au 28 juin 2020 (sauf 25 décembre et 1^{er} janvier).

❖ REGLEMENT DU FORFAIT

L'inscription au forfait est annuelle et le règlement s'effectue en une fois. Différentes possibilités d'encaissement sont proposées. Les prix des forfaits annuels incluent des frais de dossier qui ne donnent lieu à aucun remboursement pour quelque raison que ce soit.

❖ RECUPERATION

L'usager malade, en vacances, en déplacement professionnel ou scolaire a la possibilité de récupérer 4 séances par forfait annuel. Ces récupérations se feront en fonction des places vacantes.

❖ ANNULATION FORFAIT ANNUEL

Le remboursement du forfait annuel ne pourra se faire qu'en cas de force majeure (justificatifs à l'appui) : décès, licenciement économique, mutation professionnelle, accident.

2. STAGES

Les inscriptions aux stages sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommés.

3. AUTRES PRESTATIONS EQUESTRES

Les inscriptions aux animations, perfectionnements, aux compétitions et à toutes autres prestations sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommés. Les inscriptions aux animations, perfectionnements, aux compétitions et à toutes autres prestations ne donnent lieu à aucun remboursement pour quelque raison que ce soit.

LICENCE - ASSURANCE

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est conseillée. Lors de l'inscription, l'utilisateur a la possibilité de prendre cette licence fédérale qui lui permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, de passer des examens, de les valider et de participer à une dynamique sportive. Les garanties couvertes par la licence fédérale figurent à l'affichage. Dans le cas contraire, il appartient à l'utilisateur d'apporter la preuve qu'il possède une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres, dégageant le Centre équestre de Crézancy de cette responsabilité.

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR : Discipline et sécurité

DISCIPLINE

- ❖ Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou des installations, les usagers doivent observer une obéissance complète à l'encadrement et appliquer les consignes de sécurité fixées.
- ❖ En tous lieux et toutes circonstances, les usagers sont tenus d'observer une attitude déférente vis-à-vis du personnel d'encadrement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres usagers.
- ❖ Toute attitude répréhensible d'un usager et en particulier toute inobservation des conditions générales de vente ou du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions : mise à pied, exclusion temporaire ou exclusion définitive.
- ❖ Tout usager faisant l'objet d'une sanction ne peut prétendre à aucun remboursement des sommes déjà payées par lui et se rapportant aux activités dont la sanction le prive. La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du règlement intérieur.

TENUE ET EQUIPEMENT

L'utilisateur de l'établissement équestre doit, pour monter à cheval, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages traditionnels de l'équitation Française

Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour l'utilisateur et être conforme à la norme NF EN 1384.

RECOMMANDATIONS

❖ CONVIVIALITE

Les clubs house du centre équestre est à votre disposition. Vous pouvez vous y retrouver entre cavaliers. N'hésitez pas à entretenir la convivialité par un bonjour souriant à toutes personnes rencontrées.

❖ HORAIRES

-Une demi-heure avant la séance, prendre connaissance du cheval ou du poney attribué

-Prévoir un quart d'heure avant et après la reprise pour assurer les soins et s'occuper de sa monture

-L'heure de cours ou de stage correspond à la prise en charge des cavaliers par leur enseignant. Les cours représentent environ 55 minutes de pratique. Pour les enfants sur poney shetland, l'heure de cours représente environ 45 minutes de pratique et 20 minutes de pratique pour les baby-shet.

❖ SECURITE

-Interdiction formelle de fumer dans tous les locaux, autour et dans les écuries et dans l'enceinte du manège.

-Utiliser les parkings pour garer les véhicules à moteur (voitures, motos, scooters, camions, vans...)

-Ne laisser rien d'apparent ou de valeur dans les véhicules, devant et dans les boxes. Le centre équestre décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations.

-Les chiens doivent être tenus en laisse sur le site

-Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement

-Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant l'heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit une demi-heure avant la reprise et un quart d'heure après la reprise. En dehors des heures de reprises vendues, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

Je, soussigné(e), Mme, Melle, M (*) _____ ,
(*) L'intéressé ou le représentant légal pour les mineurs

déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente des prestations équestres, les conditions d'assurance de la licence fédérale et les possibilités qui me sont données de souscrire des garanties complémentaires, ainsi que du règlement intérieur du Centre Equestre de Crézancy (**). La licence me permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, de passer les examens fédéraux et de participer à une dynamique sportive. Dans le cas où je ne souscris pas la licence, je déclare sur l'honneur posséder une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres et dégageant le Centre Equestre de Crézancy de cette responsabilité.

(**) Un exemplaire des conditions générales de vente des prestations équestres, un exemplaire des conditions d'assurance, des garanties couvertes par la licence fédérale, un exemplaire du règlement intérieur sont affichés et mis à ma disposition dans le manège.

Fait à Crézancy, le

Signature :

DROIT A L'IMAGE :

Je, soussigné licencié adulte, parent ou tuteur (*)
ACCEPTTE que le Centre Equestre de Crézancy et l'Association des Amis Cavaliers de Crézancy prennent ET diffusent sur le site internet du centre équestre, au sein du Centre Equestre ou dans la presse, des images me concernant / concernant l'enfant (*)
dans le cadre des activités du centre équestre.

Fait à Crézancy, le

Signature
du licencié, et de son représentant légal pour les mineurs (précisez père, mère ou tuteur)

AUTORISATION DE TRANSPORT :

En cas d'urgence, j'autorise que mon enfant soit transporté par les services compétents (Pompiers, SAMU, SMUR, etc...)

Fait à Crézancy, le

Signature(s)

Problèmes de santé particuliers :